

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 27 (2003)

Artikel: Moulins et industrialisation du bassin erguélien de la Suze (1760-1900)
Autor: Beuchat-Bessire, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MOULINS¹ ET INDUSTRIALISATION DU BASSIN ERGUËLIEN DE LA SUZE (1760-1900)

Les historiens de l'économie ont étroitement associé les modalités du démarrage industriel aux ressources énergétiques disponibles. En Suisse, en raison du manque de charbon, cette énergie resta souvent dispensée par le cours des rivières jusqu'à l'aube du XX^e siècle.

Le moulin médiéval, «révolution industrielle» avant l'heure, a longtemps occulté son successeur d'Ancien Régime dont la productivité n'avait pas encore bénéficié des importantes innovations technologiques du XIX^e siècle, en particulier celle de la turbine. Écarté

du modèle de la protoindustrialisation proposé par Mendels², évalué par les historiens des techniques ou de l'économie à l'aune du progrès, le moulin de la fin d'Ancien Régime apparaît tantôt comme la clé de voûte d'une économie rurale traditionnelle, tantôt comme un pôle naturel de centralisation et de mécanisation à l'origine des premières manufactures.

Ces usines et leurs exploitants entretenaient cependant des relations complexes avec la société et les structures économiques régionales de leur temps. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle,

l'Erguël se distingue du reste de l'évêché par le développement de son industrie à domicile de la dentelle et de l'horlogerie. Cette dernière évoluera selon le système dit de l'établissage³ jusqu'au milieu du XIX^e siècle au moins, moment où naissent les premières fabriques d'ébauches et manufactures de montres sur les ruines d'anciennes usines hydrauliques. Tandis que les oligarchies meunières cèdent peu à peu leur place aux nouveaux entrepreneurs, il s'instaure une longue et riche complémentarité entre la production centralisée du moulin, puis de la manufacture, et celle de l'industrie à domicile dispersée; en 1905 encore, les Longines emploient 842 ouvriers sur le site de la fabrique alors que 956 autres travaillent à domicile.

Le régime des eaux: élaboration d'un système

Dès le Moyen Âge, dans les pays soumis au droit germanique, les cours d'eau et leur usage appartiennent à l'Empire et ils ne peuvent entrer en possession des souverains territoriaux laïcs ou ecclésiastiques qu'en vertu d'une concession royale expresse. Ceux-ci ont ensuite la faculté de concéder à leur tour ces droits dits régaliens.

Reposant sur le principe que le droit sur les cours d'eau est une régalie, la première réglementation systématique des fiefs de l'évêché remonte au XVI^e siècle. L'exercice d'un droit d'eau



Corgémont, 1915. A gauche l'ancienne tannerie, au fond la fabrique d'ébauches, à droite le battoir. (Corgémont, archives communales)

et la faculté de construire un moulin sur un cours d'eau dépend désormais de l'octroi d'une lettre de fief.

La thèse régaliennne ne sera appliquée que sous réserve d'autres droits existants et l'unification de l'administration de la principauté souffre des exceptions: en général, elles concernent soit les établissements ecclésiastiques, soit les familles nobles⁴. En Erguël, on relève encore au XVIII^e siècle le cas du prévôt de Moutier-Grandval qui concède les moulins de Sonceboz et Sombeval, alors que l'abbaye de Bellelay n'inféode plus le moulin de Corgémont depuis le XVI^e siècle. Il deviendra à ce moment allodial, tout comme celui de Cortébert.

A la fin de l'Ancien Régime, les usines hydrauliques de l'Erguël sont presque exclusivement des fiefs héréditaires concédés par le prince-évêque de Bâle. Leur destin dépend en conséquence foncièrement de la politique économique et fiscale du souverain et ne saurait être interprété indépendamment d'elle⁵. Sous l'occupation française, mais également dès l'instauration du régime bernois, les lois abolitives de la féodalité ne dépouilleront pas les tenanciers de leurs possessions. La jurisprudence bernoise consacrera la valeur des anciens actes féodaux pour établir les droits de servitudes sur les eaux nécessaires à l'exploitation de l'usine. Ces servitudes ne seront cependant pas inscrites avant 1912, contraignant le chercheur à se contenter de documents

émanant de sources éparses pour appréhender l'évolution de l'industrie hydraulique au XIX^e siècle.

L'apogée du moulin rural d'Ancien Régime

Selon le recensement de 1770/1771, le bailliage de l'Erguël compte 7346 habitants, dont près du 40% sont domiciliés dans l'étroit rayon du Haut Erguël⁶. Trois activités prédominent: l'agriculture (céréaliculture et élevage) dans le Moyen et le Bas Vallon⁷, la fabrication des dentelles à Tramelan, Courtelary et Villeret, l'horlogerie dans la Haute paroisse⁸. Fondée sur le travail à domi-

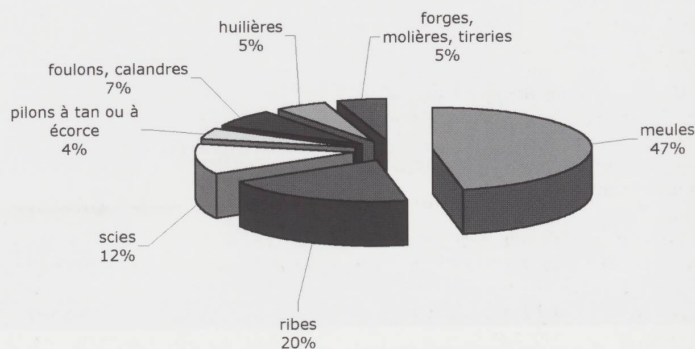
cile, l'industrialisation marquée de la région contraste souvent avec le panorama économique du reste de l'évêché.

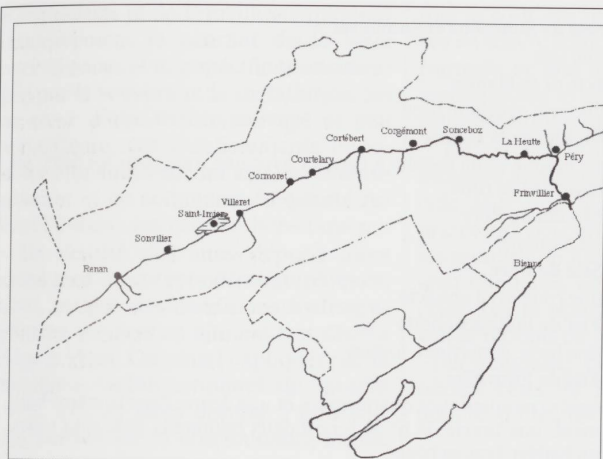
Au bénéfice d'un bilan démographique légèrement favorable, les premières décennies du XVIII^e siècle constituent pour les moulins erguëliens une période de consolidation, puis de stabilité.

Les sources issues de l'administration épiscopale permettent de dresser la carte des sites entre 1761 et 1765⁹.

A cette époque, le bassin erguëlien de la Suze compte 33 sites hydrauliques, soit une centaine de roues actionnant 120 engins. Le moulage des grains l'emporte nettement, suivi d'assez loin par les activités des battoirs¹⁰ et des scieries.

Répartition des engins (1761-1765)





Moulin sous le village de Renan

deux moulages (meules) avec deux roues, une scie et sa roue, un battoir et sa roue, une huil提高

Neuf moulin dit au Pertuiset sous la Charbonnière (Sonvilier)

deux moulins avec chacun sa roue, un battoir qui joue grâce à la roue du moulage sud

Moulin de la Raisse dessus le village de Sonvilier

deux moulages avec chacun sa roue, une scie et un battoir qui jouent chacun avec sa roue

Moulin situé au haut du village de Sonvilier

deux moulages avec chacun leur roue, un battoir ou ribe avec sa roue

Moulin situé dans le village de Sonvilier

deux moulages avec chacun leur roue, une scie avec sa roue, un gruan, une ribe, une huil提高

Moulin sous le village de Sonvilier au bas de la fin des Pendants

deux moulages avec chacun sa roue, un battoir ou ribe et sa roue, une scie avec sa roue

Moulin sous le château d'Erguël (Sonvilier)

deux moulages avec chacun sa roue, un battoir qui joue par la roue de moulage sud, une huil提高

Les deux moulins de Vaurenin (Sonvilier)

deux moulages avec deux roues, un battoir fonctionnant avec la roue du moulage sud, au-dessous, un moulage avec une roue

Premier fief des moulins Bruans (Saint-Imier)

un moulin à foulon avec sa roue

Second fief des moulins Bruans

un moulin à foulon et une calandre avec une roue pour les deux

Troisième fief des moulins Bruans

un moulage, une scie, une huil提高, deux roues en tout

Quatrième fief des moulins Bruans

un moulin (deux moulages), deux battoirs avec une scie et une huil提高, deux roues pour le tout

Moulin sous le village de Saint-Imier

deux moulages avec chacun sa roue, une ribe (avec la même roue)

Moulin des Martinets situé sur les Sagnes de Saint-Imier

un moulin, soit deux moulages avec chacun sa roue, une moitié de la roue à aiguiser qui joue avec la roue du moulage devers vent, un moulin à forge à quatre martinets avec sa roue

Moulin situé au haut du village de Villaret

deux moulages avec chacun sa roue, un moulin à tan ou à écorce duquel il peut construire un moulin à gruaux d'avoine et des pilons à tan, avec la même roue que celle du moulin à tan actuel, un battoir et une scie avec chacun sa roue

Moulin situé au bas du village de Villaret

trois moulages, dont deux pour la farine et un pour les gruaux d'avoine, pouvoir établir un moulin à tan ou à écorce et un à foulon, deux battoirs un peu au-dessous

Premier fief du Petit Torrent (Cormoret)

un moulin, soit deux moulages avec deux roues, un battoir dans le bâtiment séparé où est le moulin à foulon et la calandre du second fief et qui joue aussi par la même roue que ledit moulin à foulon et calandre

Second fief du Petit Torrent

un moulin à foulon et une calandre sur la même roue, dans le même moulin est encore un battoir faisant partie du premier fief du Petit Torrent jouant aussi par la même roue

Moulin des Martinets au Gros Torrent (Cormoret)

quatre moulages avec quatre roues, dont trois pour la farine et une pour les gruaux, deux battoirs avec une roue, un moulin à forge à cinq martinets avec sa roue, une meule à aiguiser (avec la même roue), une scie avec sa roue

Le moulin de Cormoret

deux moulages avec deux roues, un battoir et sa roue

Moulin dessous le village de Cormoret

deux moulages avec deux roues, un battoir et un moulin à tan avec chacun sa roue

Moulin de Courtelary

trois moulages avec chacun sa roue, ne rien changer aux moulages à farine, ni y ajouter des meules équivalentes à celles d'un moulin à gruaux sans l'accord de S. A., une scie et sa roue, un moulin à tan et sa roue, un moulin à foulon ou huilière

Moulin de Cortébert

quatre roues, dont deux pour moudre, une pour la scie, une pour le décorticage du chanvre

Moulin de Corgémont

quatre roues, dont deux pour moudre, une pour la scie, une pour le décorticage du chanvre

Moulin et battu de Sonceboz et Sombeval

un moulin et une ribe, cours d'eau pour trois roues, une pour égruger et ribe, deux pour moudre

Scie de Sonceboz et Sombeval

une scie

Scie de la Heutte

une scie avec une roue

Moulin de la Heutte

un moulin et un moulin à égruger avec une roue pour les deux, un battoir et sa roue

Moulin de Péry

un moulage

Scie de Péry

une roue avec une scie

Fief de la Reuchenette

une forge à martinet, foulon

Fief de Frinvillier

quatre moulins avec quatre roues et une écurie dans le même bâtiment, une tirerie de fil de fer en deux bâtiments avec cinq roues, un battoir avec sa roue



Courtelary, la scierie Bourquin, début du XX^e siècle. (Mémoires d'Ici, Saint-Imier)

Ces secteurs traditionnels représentent alors plus des trois quarts des applications de l'énergie hydraulique.

D'amont en aval, trois zones se démarquent: de Renan à Courtelary, la densité des sites est très forte. La paroisse de Saint-Imier bénéficie d'une vitalité économique et démographique propice, alors que le peuplement relativement faible de la paroisse de Courtelary semble compensé par le facteur hydrographique: le débit et respectivement la déclivité des affluents de Cormoret, la Doux et la Raissette. De Cortébert à Péry, en dépit de conditions agricoles meilleures, les établissements sont peu nombreux, conformément au paysage démographique et à une économie moins diversifiée. Les fiefs de la

Reuchenette et de Frinvillier exploitent intensivement le courant de la Suze avec 15 roues et une spécificité encouragée par le souverain: la métallurgie. Sis au cœur d'une nature sauvage et peu accueillante, ces établissements importants sont situés sur un axe de communication et de commerce fréquenté reliant l'évêché aux cantons helvétiques.

La densité des sites dépend alors avant tout de critères démographiques; ainsi, malgré des conditions hydrographiques médiocres, elle est très élevée dans le Haut. On peut l'expliquer par le caractère multifonctionnel du moulin rural, qui est alors destiné à pourvoir aux besoins de la communauté locale. Tous les établissements pratiquant la meunerie l'associent en effet à une autre activité, le plus souvent le battage ou le sciage.

A contrario, le caractère industriel du moulin se mesurera à sa tendance à la spécialisation associée à une exploitation intensive de conditions hydrographiques ou topographiques favorables: à Saint-Imier sur la Fiole, à Cormoret sur la Doux ou Gros Torrent, à la Reuchenette et à Frinvillier sur la Suze. Le foulage des textiles est un secteur de spécialisation privilégié. De même, le travail du métal se concentre sur cinq sites et mobilise une importante quantité d'énergie, eau et charbon de bois (le fief comprend alors une loge à charbon). L'outillage spécifique indispensable à ces activités, la nécessité d'une source d'énergie complémentaire, ainsi

que le coût des matières premières mises en œuvre sollicitent des capitaux importants et une quête de la rentabilité incompatible avec les multiples applications du moulin rural.

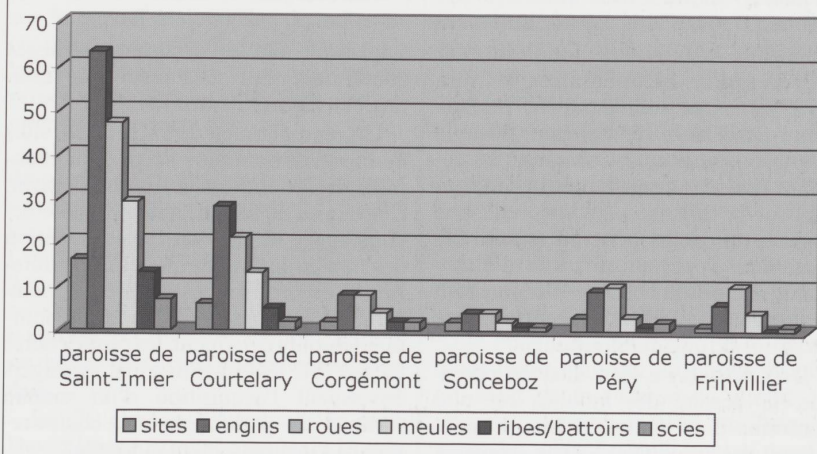
Enfin, il est notable que l'aire de moindre implantation des moulins coïncide avec une région où l'autorité du prince est peu marquée en la matière: les moulins de Cortébert et Corgémont sont allodiaux, ceux de Sonceboz concédés par le prévôt de Moutier-Grandval, le moulin de la Heutte fut dispensé – par omission – de reprises durant trois siècles, ceux de Péry sont fiefs de la famille d'Orsans et ont profité de la

même négligence. Se montrant peu disposé à accepter l'abandon de ses fiefs hydrauliques, le souverain contribuera à la persistance d'usines superflues dans le Haut Erguël.

1760-1790: la première crise du moulin erguélien

Dès les années 1760 s'amorce en Erguël¹¹ une crise de la meunerie, en particulier dans le Haut Vallon où la densité des moulins est très forte et leur rentabilité trop faible. Le délabrement des installations contraint de nombreux

Répartition géographique





Le moulin et la scierie de Corgémont, fin du XIX^e siècle. (Corgémont, archives communales)

tenanciers à s'endetter pour effectuer les réparations indispensables, les ventes d'usines se succèdent, les prix de vente ne cessent de grimper. Dans la Haute paroisse et à Cormoret, les familles qui régnaient depuis des décennies sur la branche en sont peu à peu exclues, au moins pour un temps. Les mutations s'opèrent au profit d'étrangers zurichois ou bernois notamment et la propriété tend à se concentrer entre les mains de quelques porteurs.

De Courtelay à Frinvillier en revanche, la densité des moulins est plus conforme à la demande. Les propriétaires, des notables locaux souvent,

s'appuient sur les droits et privilèges coutumiers pour achalander leur moulin et en assurer l'entretien.

Un rééquilibrage de la carte des sites et une stabilisation de l'économie meunière interviendront assez rapidement. Cette crise ne sera cependant guère accompagnée d'une véritable évolution des mentalités et des modes d'exploitation. Les productions liées à l'agriculture et l'artisanat traditionnel l'emportent toujours nettement, les propriétaires locaux et les investisseurs étrangers envisagent l'acquisition d'un moulin comme un placement sûr, contrairement à l'investissement industriel.

Émergence du moulin industriel

Prémices: le secteur de la métallurgie

D'emblée, nous l'avons vu, la spécialisation et la quête d'une meilleure productivité distinguent le moulin industriel de son homologue rural dont les activités diversifiées sont destinées à répondre à la demande des villageois.

Pour optimiser le rendement, l'aménagement hydraulique (hauteur de chute, retenues d'eau, vannes régulatrices, canaux d'amenée ou de dérivation...) doit être performant: la périodicité du travail en fonction du débit de la rivière est un obstacle que cet équipement est destiné à surmonter. Pratiquement inconnus dans les exploitations rurales, les salaires font leur apparition; l'amodiation à un tenancier qui était à la fois paysan et artisan n'est plus de mise; soucieux de rentabiliser ses lourds investissements, le propriétaire exploite lui-même son usine ou engage un directeur compétent. La production est commercialisée sur les marchés neuchâtelois, suisses, voire étrangers.

La métallurgie est en Erguël le premier secteur de l'économie hydraulique à connaître un développement qui dépasse les ambitions locales du moulin rural.

Ainsi, la forge du Gros Torrent à Cormoret affichera dès le XVII^e siècle une incontestable prospérité et exportera une partie de sa production de

pioches, haches, faux et autres outils au-delà des frontières du Vallon. Cependant, la principale aire de métallurgie se concentrera dans le Bas, à la Reuchenette et à Frinvillier.

En 1654, le prince Jean-François de Schönau fait ériger un haut fourneau à la Reuchenette. Cette création doit l'aider à affronter une situation financière précaire, les forges épiscopales de la vallée de Moutier et de Delémont étant rendues hors d'état à la suite des occupations françaises et suédoises durant la Guerre de Trente Ans. Le minerai local s'avère cependant de piètre qualité et la fabrication de charbon de bois concourt à dévaster les forêts environnantes. Le haut fourneau ne sera exploité que durant une douzaine d'années avant de céder la place à une simple forge. Dès 1656, le prince Jean Conrad de Roggenbach préfère louer l'établissement plutôt que l'exploiter à son propre compte. De 1696 à 1756, le fief noble devient propriété de la famille Chemilleret dont trois membres furent baillis d'Erguël. A l'extinction de la branche mâle des Chemilleret, le fief retournera à l'évêque; il est alors amodié à un industriel du fer alsacien, Joseph Heussler. Celui-ci propose une large palette de produits: scies hydrauliques ou à bras, presses d'imprimerie, outils pour serruriers et horlogers, plaques pour les coffres-forts, marteaux à martinets, balances, battants de cloche, socs de charrue, cylindres servant à la fabrication des monnaies... Mais le manque chronique de capitaux

serait à l'origine de la déchéance du fief lorsque le bail de Heussler échoit en 1777. Alors que les communautés voisines qui sont tenues de livrer le bois de bâtisse souhaitent le voir disparaître, le souverain refusera cependant toujours d'abandonner un site qui lui permet d'écouler une partie du fer produit à Undervelier. Il envisagera même y établir une fabrique de canons de fusils employant 100 ouvriers... En définitive, à la Reuchenette comme à Frinvillier, en l'absence des fonds dont les privés ne disposent guère et que l'État rechigne désormais à risquer, le moulin industriel est voué à un destin médiocre et à un inexorable déclin.

Les ambitions déçues du textile

En Erguël, le secteur du textile repose au XVIII^e siècle essentiellement sur le travail à domicile: dentelles de chanvre ou de crin, filage et tissage de la laine. Le moulin à foulon¹², qui n'est pas présent dans chaque village, est complémentaire à ces activités.

Alors que la production régionale de draps est de qualité fort commune et insuffisante, trois documents¹³ évoquent un projet de draperie sur la Suze, à Courtelary. L'initiative ne s'appuie pas sur une tradition usinière locale et, fait notable, elle est liée à l'univers textile mulhousien présent également à Bienne depuis peu avec l'établissement Verdun.

Le 25 janvier 1759 donc, le bailli David Imer introduit auprès de la cour

la requête des initiants, le greffier Louis Béguelin de Courtelary et Philippe Dolfuss de Mulhouse. La passion du textile et du négoce ont conduit ce dernier à travailler dans plusieurs manufactures de France, dont celle des Gobelins à Paris. Les entrepreneurs s'engagent à n'employer que des gens de métier pour la tonsure, la draperie et la teinture, ils privilégieront toujours les personnes habitant le pays pour le filage et le tissage, à condition toutefois qu'elles soient qualifiées. La concession leur sera accordée, de même un monopole de quinze ans pour l'Erguël, la Prévôté de Moutier-Grandval et les Franches-Montagnes. Malgré les bonnes dispositions du prince et l'utilité d'une entreprise qui pourrait s'approvisionner en laines locales et s'appuyer sur une association apparemment judicieuse, le projet ne connaîtra pas de suite. Il met cependant clairement en évidence la complémentarité au sein du moulin de la production centralisée et du travail à domicile caractéristiques du Verlagsystem.

Le manque de capitaux constitue l'obstacle majeur auquel se heurte une seconde tentative, datée de 1763¹⁴. Alexandre Flandin, bourgeois d'Orbe, est fabricant d'indiennes à Berne. Ses affaires pâtissant des désordres provoqués par la Guerre de Sept ans, il souhaite établir une fabrique d'indiennes à Saint-Imier, lieu qui lui paraît propice en dépit de la rudesse du climat qui pourrait s'avérer néfaste au blanchiment des toiles. Le bailli Imer se montre

cette fois peu emballé et constate qu'«il faut un joli fond que ledit Flandin n'a pas de lui-même, et [que] ce n'est point dans ce pays qu'il pourra se procurer des amateurs ou intéressés.»

Cette entreprise n'a pas abouti, mais elle n'en demeure pas moins significative; un étranger s'intéresse une nouvelle fois au potentiel hydraulique allié au travail à domicile dans une région sans manufacture textile. Dépouvu de moyens et d'allié local, il ne semble cependant réunir aucun des atouts qui lui permettraient de concrétiser ses aspirations. Entrepreneur désargenté ayant probablement connu la faillite, cet aventurier de l'industrialisation propose une association exclusivement financière qui rompt brutalement avec le modèle de l'établissement familial.

La draperie et teinturerie Jaquet

Le troisième essai de création d'une manufacture textile dans le Vallon sera le bon. Sur le site des moulins Bruans, à Saint-Imier, dont les premier et deuxième fiefs avaient été tenus par les teinturiers Courvoisier, Frédéric Louis Jaquet, communier de Saint-Imier, crée en 1790 une entreprise de teinturerie, foulage, dégraissage des laines et cotons.

En 1785, Jaquet introduit une première requête auprès du souverain, mais celle-ci échoue en raison du refus obstiné de Calame de vendre les troisième et quatrième fiefs Bruans. Issu d'une famille de teinturiers, le jeune

Frédéric Louis s'est voué à cette activité très tôt et s'est rendu à l'étranger dans le but d'affiner ses connaissances. Il possède une teinturerie, mais ses ambitions sont alors freinées par l'obligation de se rendre à Sonceboz pour le foulage des étoffes. En 1790, il parvient enfin à racheter les fiefs Bruans tenus par Calame pour une somme qu'il qualifie d'exorbitante. Détenteur des quatre fiefs, il projette d'y établir un important complexe textile: un moulin à foulon, deux calandres, trois cylindres, quatre ratinages¹⁵ et cinq pilons pour la préparation des drogues. Il parle alors d'une draperie et du ratinage de trois indiennes à fond bleu, de filature de laines. Il pense même créer des filatures de laine et de coton en Ajoie et dans la Prévôté de Saint-Ursanne. Il emploie déjà des personnes au filage dans les Franches-Montagnes.

Si le type d'activité n'est guère nouveau, l'envergure de l'établissement, elle, est alors certainement unique en Erguël. Tout d'abord par sa taille: en 1801¹⁶, «cinq bâtiments, différentes mécaniques artistement construites que l'eau fait mouvoir, dix grandes chaudières placées autour d'une enceinte voûtée pour donner le feu à volonté, six foulons, une calandre, un cylindre, une frise, un moulin à piler les drogues et un enrouloir.» Par la variété des traitements appliqués aux étoffes en laine et en coton ensuite: celles-ci sont fabriquées par l'établissement ou livrées brutes par des marchands ou des parti-

culiers. Elles sont foulées, tondues, dégraissées, on les teint de toutes les couleurs, on leur confère des nuances, on les lustre et les apprête. La valeur du travail serait exceptionnelle grâce à la qualité de l'eau qui donne son lumineux aux couleurs, et celle de la terre, propre au dégraissage. Cette supériorité lui attire une clientèle essentiellement neuchâteloise et helvétique qui préférerait la fabrique Jaquet à ses concurrentes bernoises. Septante personnes y sont employées. La laine servant à la fabrication provient de la région, notamment des Franches-Montagnes, alors que les drogues et les teintures sont importées du Dauphiné, ainsi que d'autres régions françaises. Le col des Pontins est l'axe de communication qui permet les relations commerciales avec le Bas de la Principauté de Neuchâtel.

Situé encore une fois au carrefour de l'industrie à domicile et de la manufacture, l'établissement emploie à temps partiel des fileurs à domicile, mais réunit sur un site un nombre important d'ouvriers. Cette gestion souple s'avérera salutaire au tournant du siècle; alors que les Jaquet recevaient des marchands neuchâtelois quantité d'étoffes de laine et de coton brutes qu'ils devaient affiner et teindre avant de les réexpédier, l'établissement des nouvelles frontières et en particulier d'un poste de douane aux Pontins vont enrayer la mécanique. Avec les taxes d'importation, les tissus «acquerraient insidieusement un double de leur valeur»

et l'opération n'est plus rentable pour les marchands de Neuchâtel. Jaquet devra dès lors se contenter de travailler les étoffes confiées par les particuliers de l'Erguël. Si l'entreprise survit encore quelques décennies, elle a perdu toute sa superbe.

L'essor du coton et de l'indiennage, notamment à Neuchâtel et Mulhouse, ont sans conteste motivé ce brusque intérêt pour les moulins à foulons en Erguël; on y relève, comme partout, une tradition du textile artisanal, mais, à l'exception des dentelles, elle s'avère de moindre importance que dans le reste de l'évêché.

En l'absence de véritables manufactures dans le Vallon, une chance semblait devoir être saisie, et Jaquet réunissait beaucoup d'atouts dans son jeu. Il bénéficiait d'une longue expérience familiale – il était teinturier à Saint-Imier et son épouse issue d'une famille d'usiniéristes du textile, les Courvoisier – et de matières premières locales (laine, eau, terre). Il disposait de capitaux issus du secteur et d'une esquisse de réseau commercial. Il avait su enfin allier une activité à vocation régionale à la sous-traitance d'étoffes neuchâtelaises. Mais les difficultés de cette industrie dans la Principauté ont précipité la chute d'une usine déjà fragilisée par les tracasseries douanières. Bientôt, la concurrence anglaise allait plonger le textile helvétique dans de graves difficultés et, face à cette conjoncture, les timides et tardives tentatives erguéliennes n'avaient sans

doute aucun avenir. Les foulons et les teintureries déclineront inexorablement, au point de disparaître bientôt complètement.

L'irruption de l'horlogerie dans l'univers hydraulique

Dans les années 1770, les forges de la Reuchenette proposaient une production fort diversifiée, dont de l'outillage pour les horlogers. Bientôt, le moulin s'adaptera aux exigences de l'industrie horlogère qui connaît un formidable essor dans le Haut Erguël. Tandis que les forges du Vallon périssent, une

nouvelle voie s'esquisse pour la métallurgie.

Le 26 février 1787, François Louis et Ferdinand Meyrat de Saint-Imier exposent au souverain le projet d'un nouvel établissement sur le site abandonné des pilons à écorces du fief du Moulin des Martinets sur les Sagnes. Il s'agit «d'un moulin qui sert à exploiter et démêler l'or et l'argent d'avec les creusets et balayures des orfèvres et monteurs de boîtes, graveurs, bijoutiers et professions qui se sont multipliées et se multiplient tous les jours dans ce Pays.¹⁷» Seuls deux moulins de ce type fonction-



La fabrique de montres Longines, 1878. (Photographie Longines)

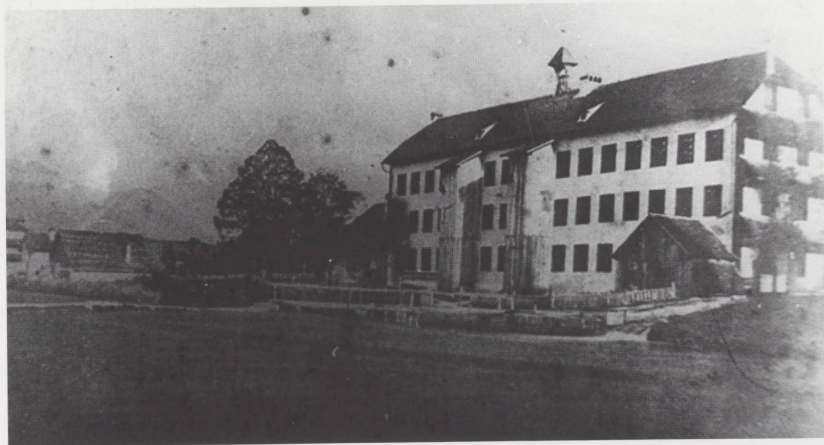
nent, dans les centres horlogers du Locle et de Genève. Selon les Meyrat, cette réalisation éviterait aux horlogers locaux de recourir à grands frais à ces établissements éloignés, prévenant ainsi une exportation inutile de capitaux. L'établissement favoriserait le développement de l'horlogerie dans le Vallon en l'émancipant de l'étranger, il rentabiliserait enfin un fief abandonné. Mais l'avantage déterminant de cette usine serait sa productivité: «[...] le moulin susdit fait en un jour ce qu'un habile laveur ne peut faire dans quinze jours, outre qu'à la main il y reste et se perd toujours beaucoup d'or et d'argent, au lieu que le moulin exploite parfaitement.» Une telle usine permettrait en

définitive à l'horlogerie erguélienne de rester concurrentielle.

Les initiants maîtrisent bien leur sujet grâce aux nombreux «voyages et vacations» qu'ils ont effectués dans ce but. Ils ont déjà beaucoup investi «afin de s'initier à la chimie nécessaire pour les séparations et fusions des matières d'or et d'argent». Mais la construction des engins indispensables s'annonce plus onéreuse encore, parce que les charpentiers et maçons du pays «ne sont pas au fait de cet ouvrage et qu'ils seront obligés de faire des modèles fort difficiles pour différentes pièces en fer». Le même travail devra sans doute être recommencé à maintes reprises afin d'obtenir la pièce escomptée, raison qui pousse

les Meyrat à solliciter un privilège d'exclusivité durant 12 ans afin de rentabiliser les capitaux investis. Le souverain accordera la concession et le privilège cette même année. Un rapport nous décrit l'établissement en 1801¹⁸: «François Louis Meyrat de Saint-Imier établit en 1788 sur son propre terrain entre Villeret et Saint-Imier près de la Suze un moulin d'amalgame pour l'extraction de l'or et argent des cendres, creusets et balayures et porcets des orfèvres et monteurs de boîtes où il fait aussi la séparation de métaux par les voies sèches et humides, dans le même bâtiment il a construit des cylindres pour laminier et apprêter l'or, l'argent, le laiton et l'acier prêt à mettre en usage pour la fabrique de montres. Ses procédés sont pour l'amalgamation supérieure tant pour la parfaite extraction que pour la prompte expédition à tout établissement antérieur, le bâtiment est composé d'un bassin en fonte de fer d'une seule pièce de dix pieds de diamètre et deux rouleaux servant à moudre et amalgamer, un moulin à piler les creusets et scories, un tamisage et un laminage, le tout construit d'une manière qu'une seule roue motrice fait mouvoir le tout ensemble par le moyen de l'eau et d'une bonne construction.»

Sa clientèle est allemande, suisse, et surtout neuchâteloise, trois ouvriers travaillent mensuellement 2000 onces d'or et d'argent. Les acides et le mercure proviennent de la région et de Strasbourg.



La fabrique d'ébauches construite en 1834 par les frères Eguet, après 1852. Le bâtiment en bois protège la roue à aubes du gel. (Corgémont, archives communales)

En 1801, l'établissement aurait perdu les deux tiers de son importance en raison de l'interdiction d'exporter l'or et l'argent. Le moulin survit cependant jusqu'au milieu du XIX^e siècle, lorsqu'en 1866 Ernest Francillon rachète le site pour y bâtir la manufacture des Longines.

L'entreprise fondée par les Meyrat présage une mutation fondamentale du secteur hydraulique, celle qui verra un demi-siècle plus tard, avant l'hydro-électricité, les manufactures d'horlogerie et autres fabriques mécanisées révolutionner l'industrialisation des rives de la Suze.

On assiste avec ce moulin à la modernisation d'une activité située en aval de la production de la montre, de même la fabrication des ébauches fut mécanisée bien avant les étapes du finissage.

Dans le premier quart du XIX^e siècle, alors qu'aucun entrepreneur n'a suivi la voie esquissée par les Jaquet ou les Meyrat, brisés dans leur élan par la crise napoléonienne, le moulin rural monopolise outrageusement le devant de la scène, peut-être plus clairement encore qu'à la fin de l'Ancien Régime avec la décadence des forges et taillanderie du Gros Torrent, de la Reuchenette et de Frinvillier. Aucune branche de l'économie n'est à même de prolonger la vocation industrielle du moulin suggérée quelques décennies plus tôt. L'industrie horlogère, en l'absence de nouveaux débouchés et d'une accumulation suffisante de capital, n'est pas encore en

mesure d'opérer une concentration. Celle-ci n'est d'ailleurs pas ressentie comme indispensable dans une région qui s'est spécialisée dans le finissage de la montre, activité compatible avec le système de l'établissage.

1860-1880: les premières manufactures d'horlogerie

L'intrusion de l'horlogerie dans l'économie hydraulique se manifeste brutalement avec la construction des premières fabriques mécanisées sur les rives

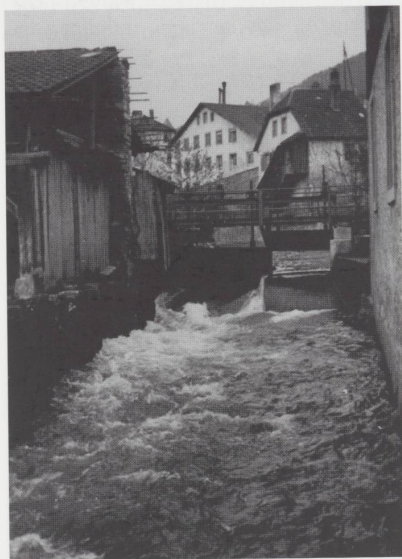
de la Suze qui dispense la force motrice: fabrique d'ébauches Eguet à Corgémont en 1834 (vendue en 1838 à la maison Robert de Fontainemelon), fabrique d'ébauches Rosselet et Chalandes à Sonceboz en 1849, fabrique de montres Raiguel Juillard et C^{ie} (Cortébert-Watch) à Cortébert en 1864, manufacture de montres Longines à Saint-Imier en 1867, fabrique d'horlogerie Bourquin à la Heutte en 1873, etc. A Cormoret¹⁹, l'établissement d'horlogerie Favre Frères fondé en 1859 devient une manufacture de montres en 1889. Bâtie à l'emplacement des anciens moulins dits



La même, après 1891. A droite, le nouveau bâtiment abrite la machine à vapeur. (Corgémont, archives communales)

«dessous le village», la fabrique adopte l'architecture caractéristique de l'époque avec ses murs à colombages et ses nombreuses fenêtres. Une nouvelle roue à auge en fer transmet directement l'énergie motrice de la Suze à l'atelier des ébauches par un train d'engrenages. L'entreprise offre du travail aux villageois en son sein, mais également à domicile.

D'autres indices révèlent une mutation profonde; à Villeret, au milieu du siècle, un fabricant d'horlogerie dénom-



Les nouvelles écluses de la scierie de Villeret, 1921. (Fonds F. Pauli, Mémoires d'Ici, Saint-Imier)

mé Robert (le fondateur de la manufacture Minerva en 1858?) est propriétaire d'un moulin et d'une scierie, le monteur de boîtes Fischer exploite une huilerie et une ribe. La cloison entre les deux mondes éclate, l'investissement horloger s'immisce dans l'univers meunier. Les capitaux ont changé de mains, passant de celles des notables à celles des industriels. Fait remarquable et illustrant la prise de pouvoir de l'industrie horlogère, les nouvelles fabriques sont bâties sur l'emplacement de vieux moulins, battoirs ou scieries qui sont alors détruits et déplacés en aval, où ils suivront une voie parallèle mais à brève échéance sans issue. La concentration de l'horlogerie en unités mécanisées s'effectue tout d'abord dans le Moyen Vallon avec les ébauches, et non dans l'aire qui s'adonne depuis plus d'un siècle à cette industrie. La modernisation de l'appareil de production s'opère moins facilement dans le Haut, entre Renan et Saint-Imier, là où la tradition de l'établissement est solide.

1880-1900: la révolution technique

A l'aube du XX^e siècle, les sites hydrauliques constituent un creuset très important de l'industrialisation erguëlienne dont ils affirment encore, à la suite de l'industrie à domicile et de l'établissement, l'éclatement en unités relativement modestes.

Cependant, en 1900, le paysage hydraulique erguëlien diffère fondamentalement de celui de la fin de l'Ancien Régime. Les fabriques d'ébauches et la production d'hydro-électricité éclipsent alors le moulin rural qui sombre inexorablement.

L'introduction du fer dans l'équipement hydraulique, puis celle de la turbine, améliorent considérablement la rentabilité d'une source d'énergie traditionnelle et contribuent à transformer profondément sa nature: la force motrice de l'eau devient énergie électrique. Avec la machine à vapeur, les nouvelles énergies à disposition émanciperont progressivement l'industrie de la rivière.

L'ouverture de la ligne de chemin de fer en 1874 permet l'importation de houille et induit le développement industriel de secteurs transformant des matières premières locales, comme la cimenterie (1874, fabrique de ciment et de chaux hydraulique à Rondchâtel rachetée en 1902 par Vigier; 1890, fabrique de ciment Vigier à la Reuchenette) ou la pâte de bois (1882, succursale de la fabrique de papier Biberist à Rondchâtel). Alors que les scieries tirent leur épingle du jeu, les moulins à grain disparaissent peu à peu, victimes des importations de farines.

Dès 1885, mais surtout à l'extrême fin du siècle, l'hydro-électricité bouleverse la situation énergétique. A Cormoret³⁰, sous l'impulsion de l'industriel et maire Henri Favre, l'assemblée communale du village «décide de faire établir l'éclair-

rage à l'électricité si on peut garantir une bonne lumière et que la commune bourgeoise veuille céder la force motrice du battoir». A la fin de l'été 1885, une petite fête est organisée pour la mise en service de l'éclairage public des rues. Il s'agit du premier réseau communal d'éclairage électrique en Suisse! La traditionnelle roue à eau est associée à une dynamo, symbole d'un nouvel âge technologique, pour la production d'une énergie moderne.

Du moulin à la manufacture?

En Erguël, le moulin industriel qui émerge dès le XVII^e siècle est le rejeton d'une tradition hydraulique séculaire qui verra sa manifestation la plus évidente – mais trompeuse – dans la permanence remarquable des sites. Dépendant d'une concession souveraine, le projet industriel est prédisposé à se réaliser sur les ruines d'un fief ancien qui comporte par ailleurs l'avantage d'être déjà aménagé (canaux de dérivation, étangs, chute). La continuité des secteurs d'application est également indiscutable: à Saint-Imier, la draperie et teinturerie Jaquet succédera aux foulons et teinturerie des fiefs Bruans, la manufacture des Longines au moulin d'amalgame Meyrat et aux martinets du moulin sur les Sagnes.

Cependant, si son ascendance confère au moulin industriel une assise so-

lide et une expérience technologique voire commerciale, son ancienneté même dresse face à lui une multitude d'écueils: un univers souvent frileux, crispé sur des privilèges de nature féodale, des mentalités peu enclines à innover et butées – selon le témoignage du Doyen Morel –, des hommes dont la formation technique ou commerciale est insuffisante.

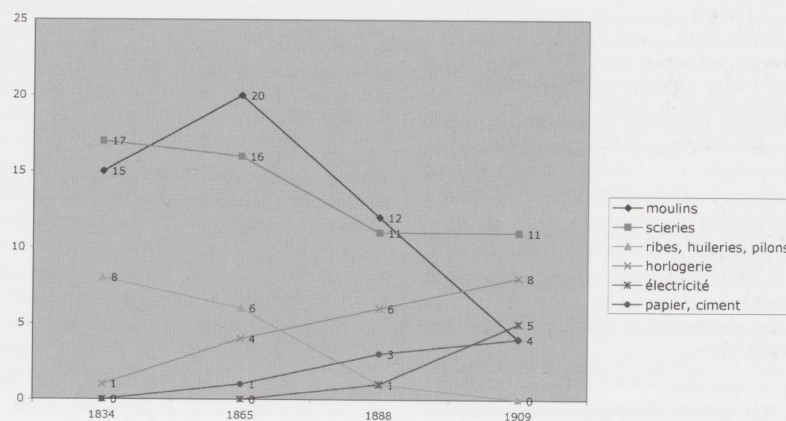
Bien que l'on assiste dès la fin du XVIII^e siècle à l'émergence d'une nouvelle «caste» d'exploitants issue non seulement des oligarchies meunières ou des potentats locaux mais de milieux commerçants et industriels, parfois étrangers, ceux-ci ne brisent pas brutalement le carcan des coutumes usinières. La

réussite dépend étroitement d'une réelle intégration à l'univers meunier et local.

En l'absence de capitaux suffisants et de progrès techniques susceptibles d'améliorer sa productivité, ce n'est pas avant la seconde moitié du XIX^e siècle que le moulin vivra sa révolution; ainsi l'univers hydraulique s'industrialisera-t-il en concordance avec la conjoncture et les structures économiques locales, tantôt maillon du travail à domicile et du système de l'établissage pratiqué dans le Haut du Vallon, tantôt fabrique centralisée dans le Bas moins marqué par les traditions protoindustrielles.

Anne Beuchat-Bessire,
Courtelary

1834-1909: conjoncture de l'industrie hydraulique



Notes

¹ J'emploierai indifféremment les termes «moulin» et «usine hydraulique».

² Habituellement, on entend par protoindustrialisation le phénomène de «l'industrie avant l'industrialisation», une phase d'expansion des industries entre le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle, sans grande technologie et sans concentration de la main-d'œuvre à la ville. Franklin F. Mendels a défini précisément les critères auxquels doit répondre l'activité protoindustrielle.

Franklin F. Mendels, «Proto-Industrialization: the first phase of industrialization process», in *Journal of Economic History*, 32, 1972, pp. 240-261.

³ Dans de petits ateliers ou à domicile, les horlogers travaillent artisanalement des composants pour les fabricants locaux qui fournissent l'ébauche. Dans leurs comptoirs, ils font ensuite terminer les montres par du personnel spécialisé et organisent la vente.

⁴ Les fiefs nobles seront peu à peu réputés relever du prince au cours du XVIII^e siècle; en Erguël, c'est le cas des fiefs des familles nobles Orsans, Rambevaux, Marschalk, Courtelary ou encore Chemilleret.

⁵ Bien que le fief soit alors héréditaire, et même aliénable depuis 1742, le souverain doit approuver la reprise par le nouveau porteur; il doit également accepter toute modification de l'équipement ou demande d'abandon du fief.

⁶ Paroisse de Saint-Imier ou Haute paroisse (Renan, Saint-Imier, Sonvilier, Villeret, La Ferrière): 2894 habitants.

Paroisse de Courtelary (Courtelary et Cormoret): 656 habitants.

Paroisse de Corgémont (Corgémont et Cortébert): 482 habitants.

Paroisse de Péry (Péry, La Heutte, Reuchenette): 413 habitants.

Paroisse de Sonceboz (Sonceboz, Sombeval): 312 habitants.

Paroisse de Vauffelin (Frinvillier, Vauffelin, Plagne): 300 habitants.

⁷ Un tiers seulement des activités recensées relèvent de l'agriculture, contre deux tiers en Ajoie.

⁸ 75% des horlogers et 90% des dentellières de l'évêché vivent en Erguël.

⁹ AAEB 135/160; B135 161a; A 55 52-56.

¹⁰ Le battoir, ou ribe, est un moulin rudimentaire servant à broyer les fibres du chanvre, les graines oléagineuses, les fruits, etc. Il peut être dans certains cas synonyme d'huilière.

¹¹ Selon Raoul Cop, une crise similaire affectera également la meunerie des Montagnes neuchâtelaises. Elle annoncera la décadence définitive de l'industrie hydraulique dans cette région.

Raoul Cop, «Moulins oubliés du Haut Jura neuchâtelois: histoire, fonctionnement, inventaire», La Chaux-de-Fonds, 1987.

¹² Le foulonnage consistait dans ce cas à dégraisser les draps de laine dans l'eau de la rivière. Pour cela, on plaçait l'étoffe dans une cuve remplie d'eau et de terre glaise, puis elle était frappée successivement par des pilons mus par la force hydraulique. Cette opération, en feutrant les fils de laine, conférait aux draps une douceur particulière.

¹³ AAEB B239 (Erguël)/3.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Le ratinage, ou frisage, est l'opération qui a pour effet de rouler ou onduler les filaments qui constituent le duvet de la surface d'une étoffe de laine, pour lui donner une apparence moutonnée ou d'une moire opaque. L'opération s'effectue par écrasement des fibres au cylindre ou à la calandre.

¹⁶ AAEB AP 27/1.

¹⁷ AAEB COD 532; AAEB B239 (Erguël)/25.

¹⁸ AAEB AP 27/2.

¹⁹ Frank Vaucher, «Cormoret: un village raconte son histoire», Cormoret, 1994.

²⁰ *Ibidem*.